
Adresse des membres du conseil général de la commune d'Orbec (Calvados) qui offrent des décorations à l'effigie du tyran et invitent la Convention à continuer de servir la liberté, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du conseil général de la commune d'Orbec (Calvados) qui offrent des décorations à l'effigie du tyran et invitent la Convention à continuer de servir la liberté, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793).
In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 206-207;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40434_t1_0206_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

IX

Adresse de la Société populaire de Meilhan (1).
Aux anciens représentants du peuple, membres
de la Convention nationale, à Paris.

« Citoyens représentants,

« Il est donc vrai, justice est faite ! *Vive la Montagne !* L'ennemie des Français n'est plus ! La terre de la liberté est purgée d'une grande coupable qui a causé tant de désastres dans cette immense République ! Sa tête a tombé... Bravo ! Puisse celles de tous ses complices tomber sous huit jours, et la France est sauvée : Voilà les souhaits et les vœux de la Société populaire des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Meilhan.

« BOURG, *président*; PUJADE l'aîné, *secrétaire*.

« Meilhan, chef-lieu de canton, département de Lot-et-Garonne, le 22 octobre 1793, l'an II de la République, une et indivisible. »

X

Adresse de la Société populaire de Hedin (2).

« Hedin, ce primidi de la 2^e décade de brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Vous venez de remplir un nouvel acte de justice en purgeant la République du monstre, source de tous nos malheurs. La veuve Capet n'existe plus; grâces vous en soient rendues.

« Continuez, législateurs, à purger le sol de la liberté; que tous ses ennemis disparaissent et que tous les Français puissent enfin jouir en paix du fruit de vos heureux travaux.

« Recevez nos félicitations et hommages.

« *Les membres composant le comité de travail de la Société républicaine et révolutionnaire d'Hedin.*

« BARBIER, *président*; BOULENGER; DELARUE; O. BERNARD, *secrétaire*; LEBEAU, *secrétaire*. »

XI

Adresse des administrateurs du district
de Caudebec (3).

District de Caudebec.

« Représentants,

« La République est établie sur les débris de la royauté; le tyran et sa complice ne sont plus; des traîtres viennent de recevoir le prix de leurs forfaits, mais les despotes frémissent encore autour de nous et de lâches Français osent seconder leurs perfides projets.

« Montagne tutélaire, le peuple est debout;

dirige son courage, frappe tous ses ennemis et reste à ton poste jusqu'à la paix. C'est le vœu des administrateurs du district de Caudebec.

« NEUFVILLE; DUBOSC; LESANNIER; PRATTOT; JULLIEN; FENESTRE; LANYDROL, *secrétaire*. »

XII.

Adresse des juges du tribunal du district
de Bergues (1).

Les juges du tribunal du district de Bergues,
siéant à Dunkerque, à la Convention nationale.

« Législateurs,

« L'ouvrage pour lequel une puissante nation vous a rassemblés, eût-il déjà atteint sa perfection, qu'il ne vous serait point permis de vous séparer, quand elle-même vous prescrit de rester à votre poste. Sa voix, qui se fait entendre de tous les points de la République, et qui vous invite, avec les accents de la reconnaissance et de l'autorité, à parachever le monument éternel de ses hautes destinées, est moins la sienne encore, que celle de cette loi impérieuse et sacrée dans le cœur de l'homme. Cette loi, c'est celle du salut du peuple; elle a parlé! vous n'avez plus qu'à obéir.

« DOUVILLIER; NOVETTE; DELATTRE; RIVIÈRE; ROUSSIN, *commissaire national*; P. LAMBRECHT, *greffier*. »

XIII.

Adresse des membres du conseil général
de la commune d'Orbec (2).

Les membres du conseil général de la commune
d'Orbec, district de Lisieux, département du
Calvados, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Tout ce qui pouvait rappeler le souvenir du tyran dont vous avez purgé la terre de la liberté, devait être anéanti, c'est avec plaisir que nous vous déposons ces décorations sur lesquelles est empreinte son effigie, et qui avaient été inventées plutôt par idolâtrie pour le despote qui les donnait que pour honorer ceux qui avaient la bassesse de les recevoir.

« Ministres infatigables de la liberté, continuez toujours de la servir, n'abandonnez pas son temple, vous avez eu le courage d'en chasser les infidèles qui le souillaient par leurs déclamations impies, et le glaive de la loi en a fait justice. Grâces immortelles vous en soient rendues; nous prenons plaisir à croire que vous êtes tous à présent dignes de représenter un peuple qui a voulu, qui veut et qui voudra toujours la liberté, mais si, par malheur, il s'y trouvait encore quelque traître, faites-lui expier le plus grand des forfaits, celui de tromper le souverain; ne quittez pas surtout la cime de la Montagne, c'est de là que vous lancerez la foudre sur les titans aristocrates qui tenteraient de vous y attaquer.

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 773.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.

(2) *Ibid.*

« Quant à nous, nous vous jurons, citoyens législateurs, de rester à notre poste pour y faire observer avec religion tous les décrets que votre sagesse a faits et tous ceux qu'elle fera : nous vous jurons d'avoir sans cesse l'œil ouvert sur les malveillants et les ennemis de la chose publique, et qu'amis sincères du républicanisme, nous sommes tous prêts de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le défendre contre les intrigues de l'aristocratie et du fanatisme.

« A Orbec, oetidi, 18 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(*Suivent 18 signatures.*)

Adresse des canonniers du bataillon de la garde nationale de la ville d'Orbec (1).

Les canonniers du bataillon de la garde nationale de la ville d'Orbec, district de Lisieux, département du Calvados, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Nous avons juré une observance religieuse à tous vos décrets et nous verserions jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que d'être infidèles à notre serment ; une partie de nos camarades est aujourd'hui sur les frontières à combattre les esclaves des tyrans avec deux pièces de canon dont notre commune, reconnaissante, a récompensé leur dévouement à la chose publique.

« Tous les ennemis de la chose publique ne sont pas dans les armées des tyrans, il existe malheureusement des frères perfides qui veulent la perdre ; ce sont ces traîtres que nous jurons de terrasser, mais il faut que nous soyons armés de la foudre.

« Citoyens législateurs, notre commune, toujours soumise à vos lois, fait descendre nos cloches ; daignez autoriser nos concitoyens à les faire convertir en canons. Une fois remis en nos mains, nous faisons le serment le plus solennel, qu'ils ne serviront jamais qu'à faire trembler ceux qui sont assez lâches pour désirer la démolition de l'édifice majestueux que vous avez élevé au milieu de tous les dangers, et que nous n'autrions jamais la douleur de les regretter, parce que s'ils nous étaient enlevés c'est qu'alors nous serions morts. Voilà le serment des canonniers de la ville d'Orbec ; il vous touchera, citoyens législateurs, votre amour pour la patrie nous en répond.

« Le 1^{er} de la 2^e décade de la 2^e année (*sic*) de la République française, une et indivisible. »

(*Suivent 22 signatures.*)

Approuvé par nous, membres du comité de surveillance de la ville d'Orbec, ce 17^e jour du second mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

(*Suivent 6 signatures.*)

La ville d'Orbec, district de Lisieux, département du Calvados, à la Convention nationale (1).

« Citoyens législateurs,

« Les tyrans et leurs vils esclaves entendirent de tous les coins de la France répéter le cri de : *Vivre libre ou mourir!* Ils en frémissent de rage et les scélérats firent une ligue perfide pour étouffer notre liberté naissante.

« La patrie fit entendre sa voix, et, en un instant, de jeunes citoyens de notre ville, transportés d'une sainte fureur, complètent une compagnie de canonniers : il était juste de récompenser un aussi digne courage. La ville fit les frais de tout ce qui était nécessaire pour leur armement, avec deux pièces de canon.

« Malheureusement, tous les ennemis de la liberté ne sont pas dans la ligue des tyrans ; l'arche sainte est menacée par des frères perfides qui brûlent d'y porter une main sacrilège ; peut-être faudra-t-il les combattre. Daignez, citoyens législateurs, servir notre amour pour la patrie, toutes les dépenses que notre ville a faites la mettent hors d'état d'en faire aujourd'hui de nouvelles, nous avons besoin de canons, que nos cloches nous soient abandonnées, nous en ferons foudre, et soyez certains que la foudre n'en sortira jamais que pour aller terrasser les ennemis de la République. Nous n'avons fait que notre devoir en la servant, mais nous osons dire que notre attachement pour elle mérite cette reconnaissance : nous l'attendons de votre justice.

« A Orbec, ce septième jour du deuxième mois de la seconde année de la République, une et indivisible.

« *Les membres du conseil général.* »

(*Suivent 20 signatures.*)

XIV.

Pétition de la Société populaire de la commune d'Érvy-sur-Seine, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise (2).

« 23 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Vous voyez paraître dans votre sein des républicains sans-culottes de la commune d'Érvy-sur-Seine, qui viennent se ranger parmi ses rochers inébranlables pour vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que le laurier de la victoire soit planté et fleurisse par toute la République.

« Vous avez dit à la nation : Que les traîtres disparaissent de notre sein et l'ordre régnera parmi nous. Ils ont disparu et l'ordre règne.

« Vous avez dit à la République : Délivrez-nous de ces faux-frères qui s'opposent à ce que la Constitution se fasse. Ces faux-frères sont frappés de nullité et la Constitution s'élève avec majesté.

« Dignes législateurs, le peuple de la même commune, toujours fidèle à remplir ses devoirs les plus sacrés envers la République, n'a cessé

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 773.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 773.